



DOSSIER D'ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Maison Départementale de l'Autonomie
Service Instruction des Droits et Paiement des Prestations

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE COMPLETER VOTRE DOSSIER

Vous vous apprêtez à déposer une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile ou en établissement.
Afin que votre demande puisse être instruite dans les meilleurs délais par les services départementaux, veuillez prendre connaissance des précisions et conseils suivants.

I. LE TERME « DEMANDEUR » DESIGNÉ LA PERSONNE CONCERNÉE PAR LA PERTE D'AUTONOMIE.

II. DANS LES CAS DE DEMANDE POUR LES DEUX MEMBRES DU COUPLE, REMPLISSEZ DEUX DOSSIERS.

III. LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES :

- La photocopie du livret de famille **ou** de la carte d'identité **ou** d'un passeport de la communauté européenne **ou** extrait d'acte de naissance.
- La photocopie de la carte de résident (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité) pour les demandeurs de nationalité étrangère.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- La photocopie du **dernier** avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, **recto/verso**.
- La photocopie du **dernier** relevé des taxes foncières sur l'ensemble des propriétés bâties ou non bâties, **recto/verso**.
- Justificatifs des revenus soumis au prélèvement libératoire ne figurant pas sur l'avis d'imposition ou de non-imposition, (bons du trésor, bons d'épargne, ...).
- Relevé annuel d'assurance vie de chaque membre du foyer.

- Si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique, la photocopie de la décision de mise sous protection juridique.

IV. PIÈCE UTILE À L'INSTRUCTION DU DOSSIER POUR UNE ALLOCATION DÉPARTEMENTALE PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE :

Le certificat médical ci-joint dûment complété, daté et signé par votre médecin traitant (dans l'enveloppe « Confidentiel certificat médical » cachetée).

V. ATTENTION !

Pour pouvoir être instruite, votre demande doit être complète, c'est-à-dire :

- toutes les rubriques qui composent le dossier ci-joint doivent être renseignées;
- si vous n'êtes pas concerné(e) par certaines rubriques (notamment les rubriques D), portez la mention « néant » dans chaque case ;
- n'oubliez pas de dater et de signer votre demande.

Enfin, si vous rencontrez des difficultés lors de la constitution de votre demande, vous pouvez contacter le service chargé de la réception des demandes d'APA au numéro de téléphone suivant :

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

05.81.27.70.07

Ce dossier doit être retourné, une fois complété et signé, à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DU TARN
MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE
SERVICE INSTRUCTION DES DROITS ET PAIEMENT DES PRESTATIONS
HOTEL DU DÉPARTEMENT
81013 ALBI CEDEX 09**

Adresse e-mail : sidpp.mda@tarn.fr